

Plan d'aménagement général - Localité de Wolwelange



Ref. n°: 79C/012/2017

Saisine du Conseil Communal 29.06.2017

Avis de la Commission d'Aménagement 26.10.2017

Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures 30.10.2017

Vote du Conseil Communal 31.01.2019

Approbation du Ministre de l'Intérieur 19.07.2019

Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable 02.04.2019

COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RESERVÉS À L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BD-LTC vs. 3.0 2007 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RESERVÉS À L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

OBS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. DROITS RESERVÉS À L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Concept CONSEIL COMMUNICATION
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO2 a.s.d.r. 3, bel. de l'Alette L-1124 Luxembourg
Tel: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mobi: (+352) 26 68 41 23

Maire d'arrondissement: Administration communale de Rambrouch

Projet: Plan d'Aménagement Général

Objet: PAG - Localité de Wolwelange

Modifications: de Date Indice

Plan après avis et réclamations: C. Rabe 23.01.2019 A

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 0618 pag Wol

Indice: A Date: 22.06.2017

Élaboré: C. Rabe Contrôlé: C. Rabe Validé: U. Truffner

Chaque document est un document à plusieurs pages. Ce plan ne peut être consulté en ligne ou être transféré par Internet. Cela est à la charge du demandeur. Il est interdit de reproduire, même partiellement ou en partie, ce document.